

## Communiqué de presse

Nocturnes 2021

### Les Nocturnes de décembre se réinventent

**Suite aux impacts de la pandémie de Covid-19 pour le commerce local, la Municipalité propose au Conseil communal de modifier le Règlement communal lausannois sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM), afin de permettre une plus grande flexibilité aux enseignes lausannoises pour la période des Fêtes. Cette proposition est le fruit d'une négociation avec les partenaires locaux.**

Le commerce de détail a été durement impacté par la pandémie. Les représentants des milieux commerçants et le syndicat Unia ont trouvé un chemin commun pour organiser différemment les Nocturnes de décembre. Il s'agit d'une part de les rendre plus en phase avec les modes de consommation de la clientèle d'aujourd'hui et d'autre part de diminuer les heures de travail en soirée du personnel. En partant des constats sur la fréquentation de la ville au mois de décembre, il apparaît possible d'assurer une meilleure attractivité des enseignes en modifiant le régime des ouvertures prolongées, tout en permettant aux employé·e·s de bénéficier de soirées de travail finissant moins tard.

Sous l'égide d'une délégation municipale, une rencontre entre les acteurs des milieux commerçants, représentés par le Trade Club vaudois (TCV) et la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL), et le syndicat UNIA a eu lieu au mois de juin 2021. Cette dernière a été suivie de discussions durant l'été, pour chercher des conditions satisfaisantes pour toutes et tous.

Cette négociation réussie permet à la Municipalité de proposer au Conseil communal d'accepter une modification du Règlement communal lausannois sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM). Il est prévu que le régime actuel des vespérales de décembre des magasins pour 3 soirs jusqu'à 22h soit remplacé par 6 soirs consécutifs d'ouverture jusqu'à 20h sur les jours ouvrables, y compris le samedi, durant les jours précédant le 24 décembre. Le 24 décembre verrait tous les magasins lausannois fermer à 17h, quel que soit le jour ouvrable sur lequel tombe cette date. Une limite du nombre de soirées travaillées pour le personnel à charge de famille est aussi prévue, de même qu'une indemnisation pour les repas.

De leur côté, les partenaires sociaux se sont entendus pour signer un protocole d'accord et demander une extension de la CCT lui donnant force obligatoire sur toute la commune de Lausanne. Des discussions visant à établir une CCT applicable à l'échelle du canton de Vaud sont ouvertes, parmi d'autres points.

La Municipalité s'engage via une subvention à la commission paritaire instituée par l'art. 18 de la CCT à renforcer le suivi de la conformité des termes de la convention.

Enfin, les contrôles des ventes privées, notamment celles dites du « Black Friday », avec cas échéant l'inscription de sanctions administratives font également l'objet des modifications proposées au Conseil communal.

La Municipalité de Lausanne

Annexe : Calendrier des « Nocturnes de décembre »

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 079 705 28 68**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, 079 964 27 39**
- **Pascal Vandenberghe, président, Trade Club Vaud (TCV), 079 474 81 17**
- **Alain Chapuis, secrétaire général, Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL), 076 408 83 34**
- **Giorgio Mancuso, responsable du secteur tertiaire Unia Vaud, 079 332 94 73**

Lausanne, le 27 septembre 2021